



Attestation des performances thermiques des MENUISERIES PVC Crédit d' impôt 2016

Rappel sur les conditions d' obtention du crédit d' impôt:

Dans le cas d' une rénovation de l' habitation principale, l' acquisition de certains matériaux d' isolation thermique peut donner droit à un crédit d' impôt (loi relative aux dépenses d' équipement de l' habitation principale).

Le bâtiment doit être la résidence principale et doit être achevé depuis plus de 2 ans.

Le crédit d' impôt est calculé sur le montant TTC des matériaux et équipement (hors main d' œuvre).

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels qualifiés RGE. (Reconnus Garants de l'Environnement).

La performance des matériaux posés doit respecter certaines conditions (voir tableau ci-dessous).

Une facture ou attestation établie par l' entreprise, doit préciser les performances des menuiseries.

Montant du crédit :

Selon législation en vigueur

Performances de la gamme BEWIN

La performance minimale requise pour la menuiserie PVC est : **Uw <= 1,3 W/m²K et Sw >= 0,30**
Uw <= 1,7 W/m²K et Sw >= 0,36

Menuiserie en PVC blanc

Gam.	Type de vitrage	Ug	Intercal.	Menuiserie dormant Réno			Menuiserie dormant Neuf			Sw	Tlw
				OF1/OB1/FI	OF2/OB2	PF2	OF1/OB1/FI	OF2/OB2	PF2		
BEWIN	4 / 20 / 4 Fe + Argon	1,1	W.E.(1)	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,38	0,53
BEWIN	44,2/16/4 Fe + Argon	1,1	W.E.(1)	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,36	0,52

(1) W.E. = intercalaire Warm edge - rupture de pont thermique

Menuiserie en PVC couleur

Cette attestation des performances pourra être jointe à votre facture pour servir de justificatif à la demande de crédit d' impôt faite par votre client.

Plus d' information : www.impots.gouv.fr